

Conseil Communautaire du 6 Avril 2021

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 021-200006682-20210406-CC_21_040-DE

Date d'envoi de la convocation : 31 mars 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 63

Nombre de Procurations : 17

Nombre de Votants : 80

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATTAULT, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Pierre BOLZE, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geoffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Jonathan VION, Pascal HUGUENIN, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Patricia ROSSIGNOL, Richard BENINGER, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Michel BOULEY, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Guy DROMARD, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Laurence BROCHOT, Olivier MENAGER, Jacques FROTEY, Michel MOINGEON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY.

Suppléants : Mme Catherine TIXIER, (suppléante de M. Yves PYS – CHANGE),
M. Thierry DUBUISSON (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS),
M. Michel PERDRIER (suppléant de M. Pierre BROUANT - CORGENGOUX),
M. Michel ROY (suppléant de M. Marc DENIZOT – CORMOT-VAUCHIGNON),
M. Michel GIEN (suppléant de M. Pascal MALAQUIN – MELOISEY),

Délégués ayant donné procuration :

Mme Carole BERNHARD à M. Raphaël BOUILLET,
Mme Géraldine CHAMPANAY à M. Pierre BOLZE,
M. Jean-François CHAMPION à M. Alain SUGUENOT,
M. Thibaut GLOAGUEN à M. DAHLEN,
Mme Virginie LONGIN à Mme BRAVARD,
Mme Olivia PUSSET à M. Pierre BOLZE,
Mme Sihème REZIGUE à Mme Charlotte FOUGERE,
M. Philippe ROUX à M. Xavier COSTE,
Mme Virginie ROUXEL-SEGAUT à Mme JEUNET-MANCY,
M. Sébastien LAURENT à M. Vittorio SPARTA,
M. Gérard NAIRAT à Mme Patricia ROSSIGNOL,
Mme Estelle BRUNAUD à Mme Virginie LEVIEL,
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,
M. Jean-Paul BOURGOGNE à M. Jean-Christophe VALLET,
M. Jean-Pascal MONIN à Mme Laurence BROCHOT,
M. Gilles ARPAILLANGES à M. Jean-Luc PETIT,
M. Gérard GREFFE à Mme Céline DANCER,

Délégués absents non représentés :

Mmes et MM. Gérard ROY, Eric MONNOT, Bernard REPOLT, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Alexandra PASCAL, Guy VADROT

Secrétaire : M. Alexis FAIVRE

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

RAPPORTEUR : M. Alain SUGUENOT

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 présentant les résultats de clôture par budget, il appartient au Conseil Communautaire d'affecter les résultats constatés de l'exercice.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante. Le résultat d'investissement est en effet reporté automatiquement sur la section d'investissement, en dépenses (D001) s'il s'agit d'un déficit de clôture ou en recettes (R001) s'il s'agit d'un excédent de clôture.

L'affectation du résultat de fonctionnement doit ainsi s'effectuer selon les principes suivants :

- L'affectation doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : il s'agit alors du cumul du résultat d'investissement constaté (D001 ou R001) et du solde des Restes à Réaliser (RAR) de l'exercice ;
- Si l'excédent de fonctionnement n'est pas suffisant pour couvrir le besoin de financement, il doit être affecté en totalité en section d'investissement (compte 1068) ;
- S'il reste un excédent de fonctionnement disponible après couverture du besoin de financement, il peut soit faire l'objet d'une affectation totale ou partielle en investissement (compte 1068), soit être reporté en totalité ou partiellement en recettes de fonctionnement (R002),

Compte tenu des résultats de l'exercice 2020 repris ci-après, et des propositions inscrites au budget primitif 2021, il est proposé les affectations suivantes :

❖ **Budget Principal**

Budget Principal	CA	Hors déchets	Déchets
Dépenses de fonctionnement	40 165 151,74 €	35 386 070,38 €	4 779 081,36 €
Recettes de fonctionnement	46 492 566,41 €	35 545 993,20 €	10 946 573,21 €
Résultat de fonctionnement	6 327 414,67 €	159 922,82 €	6 167 491,85 €
Dépenses d'investissement	2 704 022,07 €	2 523 625,06 €	180 397,01 €
Recettes d'investissement	5 908 266,68 €	4 608 919,12 €	1 299 347,56 €
Résultat d'investissement	3 204 244,61 €	2 085 294,06 €	1 118 950,55 €
RAR dépenses	1 457 240,87 €	1 329 033,49 €	128 207,38 €
RAR recettes	290 071,48 €	224 411,48 €	65 660,00 €
Solde RAR	-1 167 169,39 €	-1 104 622,01 €	-62 547,38 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	3 204 244,61 €	2 085 294,06 €	1 118 950,55 €
Affectation du résultat de fonctionnement			
Affectation minimale en investissement (1068)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	6 327 414,67 €	159 922,82 €	6 167 491,85 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €	0,00 €	0,00 €

❖ **Budget Transports**

Budget Annexe Transports	CA	Transports Urbains	Transports Scolaires
Dépenses de fonctionnement	4 278 678,92 €	2 327 827,37 €	1 950 851,55 €
Recettes de fonctionnement	5 540 319,15 €	3 589 467,60 €	1 950 851,55 €
Résultat de fonctionnement	1 261 640,23 €	1 261 640,23 €	0,00 €
Dépenses d'investissement	279 843,93 €	261 066,44 €	18 777,49 €
Recettes d'investissement	429 914,69 €	376 005,53 €	53 909,16 €
Résultat d'investissement	150 070,76 €	114 939,09 €	35 131,67 €
RAR dépenses	548,00 €	548,00 €	0,00 €
RAR recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde RAR	-548,00 €	-548,00 €	0,00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	150 070,76 €	114 939,09 €	35 131,67 €
Affectation du résultat de fonctionnement			
Affectation minimale en investissement (1068)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	1 261 640,23 €	1 261 640,23 €	0,00 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €	0,00 €	0,00 €

❖ **Budget Assainissement Collectif en affermage**

Assainissement	Assainissement Affermage
Dépenses de fonctionnement	2 334 778,59 €
Recettes de fonctionnement	3 753 859,18 €
Résultat de fonctionnement	1 419 080,59 €
Dépenses d'investissement	2 156 388,69 €
Recettes d'investissement	6 286 359,12 €
Résultat d'investissement	4 129 970,43 €
RAR dépenses	844 465,86 €
RAR recettes	761 408,00 €
Solde RAR	-83 057,86 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	0,00 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	4 129 970,43 €
<u>Affectation du résultat de fonctionnement</u>	
Affectation minimale en investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	1 369 080,59 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	50 000,00 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €

❖ **Budget Assainissement Collectif en régie**

Assainissement	Assainissement Régie
Dépenses de fonctionnement	727 559,34 €
Recettes de fonctionnement	1 117 246,91 €
Résultat de fonctionnement	389 687,57 €
Dépenses d'investissement	1 146 815,86 €
Recettes d'investissement	1 267 617,04 €
Résultat d'investissement	120 801,18 €
RAR dépenses	219 447,95 €
RAR recettes	294 779,95 €
Solde RAR	75 332,00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	0,00 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	120 801,18 €
<u>Affectation du résultat de fonctionnement</u>	
Affectation minimale en investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	359 687,57 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	30 000,00 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €

❖ **Budget SPANC**

Assainissement	Assainissement Non Collectif
Dépenses de fonctionnement	69 004,35 €
Recettes de fonctionnement	106 633,44 €
Résultat de fonctionnement	37 629,09 €
Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	31 024,38 €
Résultat d'investissement	31 024,38 €
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
Solde RAR	0,00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	0,00 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	31 024,38 €
Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation minimale en investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	37 629,09 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €

❖ **Budget Eau Potable en affermage**

Eau	Eau Affermage
Dépenses de fonctionnement	1 167 702,17 €
Recettes de fonctionnement	1 860 533,15 €
Résultat de fonctionnement	692 830,98 €
Dépenses d'investissement	2 634 245,56 €
Recettes d'investissement	3 716 772,10 €
Résultat d'investissement	1 082 526,54 €
RAR dépenses	1 199 204,41 €
RAR recettes	200 808,00 €
Solde RAR	-998 396,41 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	0,00 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	1 082 526,54 €
Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation minimale en investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	652 830,98 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	40 000,00 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €

❖ **Budget Eau Potable en régie**

Eau	Eau Régie
Dépenses de fonctionnement	902 011,69 €
Recettes de fonctionnement	1 075 344,91 €
Résultat de fonctionnement	173 333,22 €
Dépenses d'investissement	1 661 295,13 €
Recettes d'investissement	2 228 498,16 €
Résultat d'investissement	567 203,03 €
RAR dépenses	652 972,80 €
RAR recettes	22 000,00 €
Solde RAR	-630 972,80 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	0,00 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	567 203,03 €
<u>Affectation du résultat de fonctionnement</u>	
Affectation minimale en investissement (1068)	63 769,77 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	109 563,45 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	0,00 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €

❖ Budget ZAC du PRE FLEURY

ZAC et ZA	ZAC Pré Fleury
Dépenses de fonctionnement	5 085 928,79 €
Recettes de fonctionnement	5 350 050,95 €
Résultat de fonctionnement	264 122,16 €
Dépenses d'investissement	4 863 103,57 €
Recettes d'investissement	4 966 829,82 €
Résultat d'investissement	103 726,25 €
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
Solde RAR	0,00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	0,00 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	103 726,25 €
Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation minimale en investissement (1068)	
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	264 122,16 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €

❖ Budget ZAC des CERISIERES

ZAC et ZA	ZAC Cerisières
Dépenses de fonctionnement	3 356 895,13 €
Recettes de fonctionnement	3 356 895,29 €
Résultat de fonctionnement	0,16 €
Dépenses d'investissement	3 275 843,62 €
Recettes d'investissement	3 290 198,49 €
Résultat d'investissement	14 354,87 €
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
Solde RAR	0,00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	0,00 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	14 354,87 €
Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation minimale en investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	0,16 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €

❖ Budget ZAC des TEMPLIERS

ZAC et ZA	ZAC Templiers
Dépenses de fonctionnement	57 052,56 €
Recettes de fonctionnement	57 052,56 €
Résultat de fonctionnement	0,00 €
Dépenses d'investissement	100 428,12 €
Recettes d'investissement	43 375,56 €
Résultat d'investissement	-57 052,56 €
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
Solde RAR	0,00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	57 052,56 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	0,00 €
Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation minimale en investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	0,00 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €

❖ Budget ZA de MONTAGNY

ZAC et ZA	ZA Montagny
Dépenses de fonctionnement	310 383,12 €
Recettes de fonctionnement	310 383,12 €
Résultat de fonctionnement	0,00 €
Dépenses d'investissement	620 766,24 €
Recettes d'investissement	310 383,12 €
Résultat d'investissement	-310 383,12 €
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
Solde RAR	0,00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	310 383,12 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	0,00 €
Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation minimale en investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	0,00 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €

❖ Budget ZA les NOIROTS

ZAC et ZA	ZA Les Noirots
Dépenses de fonctionnement	8 302,00 €
Recettes de fonctionnement	8 302,00 €
Résultat de fonctionnement	0,00 €
Dépenses d'investissement	12 453,00 €
Recettes d'investissement	4 151,00 €
Résultat d'investissement	-8 302,00 €
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
Solde RAR	0,00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	8 302,00 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	0,00 €
Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation minimale en investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	0,00 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €

❖ Budget ZA EN MAREAU

ZAC et ZA	ZA En Mareau
Dépenses de fonctionnement	524 227,76 €
Recettes de fonctionnement	524 227,76 €
Résultat de fonctionnement	0,00 €
Dépenses d'investissement	416 120,06 €
Recettes d'investissement	369 612,30 €
Résultat d'investissement	-46 507,76 €
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
Solde RAR	0,00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	46 507,76 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	0,00 €
Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation minimale en investissement (1068)	
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	0,00 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €

❖ **Budget ZA PORTE DE BEAUNE**

ZAC et ZA	ZA Porte de Beaune
Dépenses de fonctionnement	5 533 412,51 €
Recettes de fonctionnement	5 533 413,62 €
Résultat de fonctionnement	1,11 €
Dépenses d'investissement	3 799 145,46 €
Recettes d'investissement	3 736 925,95 €
Résultat d'investissement	-62 219,51 €
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
Solde RAR	0,00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	62 219,51 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	0,00 €
Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation minimale en investissement (1068)	
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	1,11 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €

❖ **Budget ZA les GOUTEAUX**

ZAC et ZA	ZA Les Goutaux
Dépenses de fonctionnement	988 403,01 €
Recettes de fonctionnement	1 005 137,26 €
Résultat de fonctionnement	16 734,25 €
Dépenses d'investissement	1 890 905,30 €
Recettes d'investissement	978 791,55 €
Résultat d'investissement	-912 113,75 €
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
Solde RAR	0,00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	912 113,75 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	0,00 €
Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation minimale en investissement (1068)	
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	16 734,25 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	0,00 €

DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 78 voix pour et 2 abstentions,


- APPROUVE par budget l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES


Jean-François PONS



Envoyé en préfecture le 21/04/2021
Reçu en préfecture le 21/04/2021
Affiché le 
ID : 021-200006682-20210406-CC_21_040-DE

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérécurse citoyen (www.telerecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »